



14ème législature

Question N° : 71321	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique > mines et carrières	Tête d'analyse > bassins miniers	Analyse > mutations. livre blanc. propositions.
Question publiée au JO le : 16/12/2014 Réponse publiée au JO le : 28/04/2015 page : 3227		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les propositions de l'acte 2 du livre blanc relatif à l'accompagnement de la mutation du bassin minier, publié en décembre 2013. Il lui demande la façon dont a été concrétisée la proposition n° 41.

Texte de la réponse

Durant le premier semestre 2014, l'administration déconcentrée du ministère de l'écologie a réalisé des études de faisabilité et de programmation des mesures du Livre blanc acte II du bassin minier du Nord. Ces travaux ont été menés avec les partenaires associés à la rédaction du plan par la mission bassin minier, notamment dans le cadre de potentielles accroches avec le contrat de plan futur et ses volets territoriaux. Ils doivent cependant être poursuivis en partenariat avec les services techniques des différentes institutions sollicitées afin de pouvoir nourrir une véritable programmation. Plus explicitement des précisions ont été demandées sur la mise en oeuvre de l'action 41 du Livre blanc relative à la mise en place d'un observatoire du paysage. En 2013, a été lancée une initiative participative par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais, les habitants de l'ensemble de la région (dont le bassin minier) étant invités à transmettre leurs photographies de paysages afin de constituer un « observatoire » collaboratif. D'autre part, il existe plusieurs observatoires des paysages locaux, notamment à l'initiative des parcs naturels régionaux de la région. Face à ces initiatives spontanées, il ne semble pas utile de mettre en place un observatoire photographique des paysages uniques, bénéficiant d'une démarche et d'une méthode bien cadrées et homogènes à l'échelle régionale. Les manifestations spontanées ne doivent en aucun cas être freinées par un encadrement trop prudent. Il existe toutefois une étude paysage dans le bassin minier en cours, en lien avec le classement des paysages miniers à venir.